

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20240701-D_01_07_24_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2024

Publication : 03/07/2024

Délibération n°01-07-2024-008

7.5 Subventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du Lundi 1^{er} juillet 2024

| | |
|---------------------|--------------|
| Date de convocation | 25 juin 2024 |
| Date d'affichage | 25 juin 2024 |

| | |
|---------------------|----------------------|
| Membres en exercice | 55 |
| Membres présents | 39 |
| Votants | 48 (dont 9 pouvoirs) |

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 1^{er} juillet 2024 à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de Saint Maixent, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 39 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, Mme Cécile KNITTEL, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL.

Etaient représentés : 0

Pouvoirs : 9 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à Mme Françoise PELLODI, Mme Amélie DANGEUL ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET, M. Gérard GUESNÉ ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à M. Dominique ÉDON, M. Xavier TERRIER ayant donné pouvoir à M. Régis BOURNEUF, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à Mme Patricia ÉDET.

Etaient excusés : 7 – M. Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, M. Pascal BOURGOIN, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Marie-Line LEDRU, M. Gaëtan THOMAS, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Secrétaire de séance : M. Eric BARBIER.

**PETITE ENFANCE :
APPEL À PROJET REAAP**

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Président présenté par Mme Patricia EDET, Vice-présidente en charge de la Solidarité, Jeunesse et Sports,
Après en avoir délibéré,

EST INFORME que :

- Dans le cadre des actions portées par le Relais Petite Enfance et identifiées dans le plan d'actions de la Convention Territoriale Globale, un événementiel à destination des futurs parents et parents de jeunes enfants est envisagé le samedi 16 novembre toute la journée au Centre culturel Athéna à La Ferté-Bernard et d'autres actions en lien avec les acteurs du territoire seront menées de septembre à décembre.
- L'objectif est d'aider les parents à s'orienter dans l'offre de services et de permettre aux parents de partager du temps avec leur enfant par le biais d'activités communes animées par des professionnels.
- Seront présents à cet événementiel des acteurs de la santé du territoire (sage-femme, kinésithérapeute, psychomotricienne, infirmière-puéricultrice, ...), les acteurs des modes d'accueil (crèches, assistantes maternelles, garde d'enfants à domicile, ...) et de la culture (compagnie de spectacle, ...).

PREND ACTE que :

- Cette action s'inscrit dans un appel projet du REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité) ;
- La Communauté de communes peut bénéficier d'un soutien financier de 800 € de la MSA, 800 € du Département de la Sarthe et 4 263,50€ de la CAF sur un budget global du projet parentalité de 8 527 € (reste à charge pour le RPE de 2 663,50€).

AUTORISE le Président ou son représentant à :

- déposer un dossier au titre de l'appel à projet parentalité,
- accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 1^{er} juillet 2024

Pour extrait conforme

Le 2 juillet 2024

Le Président

M. Didier REVEAU